



ACTUALITÉ DES PARTENAIRES



Pour mémoire, nous vous informons que le site d'information géographique de l'Etat intitulé "géoportail" comporte une couche cartographique supplémentaire : la carte d'état-major établie par l'armée vers 1860. Cette carte historique est très intéressante car les zones humides y sont identifiées (couleur bleue) et cartographiées de façon très précise. Bien entendu, ces zones correspondent à des zones humides historiques car depuis, certaines d'entre elles ont été drainées. Toutefois, cette enveloppe constitue un élément important dans le cadre de la connaissance préalable à la cartographie des zones humides d'aujourd'hui. D'après nos observations, presque toutes les zones humides cartographiées aujourd'hui sont répertoriées dans l'enveloppe géographique constituée par la carte d'état-major.

Contacts : Albert Noireau - 06 07 53 78 33 - Albert.NOIREAU@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : <http://www.geoportail.gouv.fr>

AGENDA



Les 24 & 25 mars et 7 & 8 juillet 2014, est organisée à Villiers-en-Bois (79) la formation "Réguler, gérer les plantes aquatiques exotiques envahissantes" de l'ORENVA, en partenariat avec l'Ifrée et le CNFPT délégation Poitou-Charentes.

Cette formation est à destination des associations et collectivités territoriales.

Attention : date limite d'inscription avancée : avant le 7 mars 2014

Informations et bulletins d'inscription : <http://www.orenva.org/Formation-IFREE-CNFPT-2014.html>



EPIDOR
la rivière solidaire

L'Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR) organise une journée technique « Loutres : repérage, identification et modalités de préservation » du mardi 18 mars 18h00 au mercredi 19 mars 16h30 à l'Espace 1000 Sources au 11 rue Ganette à Bugeat (CP : 19170).

Les places sont limitées et la réservation est obligatoire.

Pour toute information et pour recevoir le programme, vous pouvez contacter EPIDOR.

Contacts : Hélène Moronval - 05.53.59.72.83 - h.moronval@eptb-dordogne.fr

INFOS RÉSEAU

Le SIVU des Trois vallées et le Syndicat Dives et Marais ont fusionné le 1er janvier 2014 sous le nom de SIVU de la Vallée de la Dive. Il rassemble désormais 20 communes de la Vienne et 6 communes des Deux-Sèvres désormais regroupées sous la présidence de monsieur Pierre Bigot.

Contacts : Olivia Robineau - 7 Rue de la Foulière - 86330 La Grimaudière - 05 49 50 06 48 - sivus@cg86.fr



Depuis le 1er janvier 2014, est créée une nouvelle structure de gestion des milieux aquatiques, le syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine.

L'émergence de cette structure qui rassemble 28 communes a bénéficié de l'appui de l'Etablissement public du bassin de la Vienne. Le recrutement d'un technicien de rivière sera effectué dans les prochaines semaines dans la perspective d'élaborer un contrat territorial à l'échelle du territoire visé.

Contacts : Guillaume Laloge - EPTB Vienne - 05 49 55 87 33 - g.laloge@eptb-vienne.fr

Plusieurs collectivités du bassin du Thouet procèdent actuellement à la réalisation d'un inventaire des zones humides dans le cadre de la révision de leur document d'urbanisme tandis que d'autres projettent de le réaliser en 2014.

Selon le SDAGE Loire-Bretagne, la CLE est responsable de la qualité de ces inventaires et l'absence d'une méthodologie rend complexe le suivi et la validation de ces documents.

Une méthodologie d'inventaire des zones humides a donc été validée par la CLE du SAGE Thouet lors de la séance du 16 janvier 2014. Cette méthodologie devient ainsi le document de référence pour les 193 communes comprises dans le périmètre du SAGE. Elle permettra d'accompagner les collectivités locales dans cette démarche et d'homogénéiser les données récoltées à l'échelle du bassin.

Vous pourrez consulter ce document sur le lien suivant : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html>

Contacts : Pierre Gohard - animateur SAGE Thouet -

05 49 64 85 98 - sage.thouet@valleeduthouet.fr



LA SUITE...

Etablissement Public
du Bassin de la Vienne

Vidéo sur les formations sur l'eau à destination des élus. De 2011 à mi 2013, l'EPTB Vienne a organisé, en partenariat avec les CPIE du bassin, des sessions de formation sur la restauration des cours d'eau à destination des élus. Afin de valoriser ces journées de rencontres et d'échanges, un film de 5 min a été réalisé expliquant la démarche et présentant le déroulement de ces formations.

Cette vidéo est consultable à l'adresse suivante : www.eptb-vienne.fr/Restauration-des-rivieres.html

Contacts : EPTB Vienne : Anne-Charlotte Jean - 05 55 06 39 42 - ac.jean@eptb-vienne.fr

CPIE Val de Gartempe : Jérôme Clair - 05 49 91 71 54 - cpiе-val-de-gartemp@cpa-lathus.asso.fr



EPIDOR
la rivière solidaire

Sur la Dronne, dans le cadre du réseau national « rivière index », l'Etablissement Public de la Dordogne (EPIDOR), en collaboration avec les structures à compétence rivière locales, porte, depuis 2011, **une étude** visant à améliorer les connaissances **sur la dévalaison des anguilles**.

Retrouver les résultats de la première saison de cette étude sur le site internet d'EPIDOR : <http://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/220>

Contacts : Pascal Verdeyroux - p.verdeyroux@eptb-dordogne.fr - 05 53 29 17 65



EPIDOR
la rivière solidaire

Depuis 2013, l'Etablissement Public de la Dordogne (EPIDOR) s'est engagé dans une **démarche d'accompagnement de 41 propriétaires de moulins** de la rivière Dronne pour traiter les problèmes de continuité écologique.

Cette démarche se compose de deux volets.

- Pour les ouvrages non hydroélectriques, EPIDOR vient de lancer une étude complète permettant aux propriétaires de disposer d'un projet d'aménagement.
- Pour les ouvrages hydroélectriques, EPIDOR propose aux hydro-électriciens un appui technique pour les aider à mettre en place une étude coordonnée visant à élaborer des systèmes de franchissement.

Contacts : David Maffre - d.maffre@eptb-dordogne.fr - 05 57 25 13 14

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (**dite loi MAPAM**) a instauré, à compter du 1^{er} janvier 2016, une nouvelle compétence obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (dite compétence GEMAPI).

Cette compétence est donnée aux communes et aux EPCI à fiscalité propre et couvre les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du code de l'environnement. Son objectif est de prévenir les inondations. Elle crée un nouvel établissement, l'EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau), qui met en œuvre les actions à l'échelle d'un sous-bassin.

Plus d'information sur le site : <http://www.courrierdesmairies.fr/30288/la-loi-mapam-sur-les-metropoles-et-l'action-publique-publiee-au-journal-officiel/>

Contributeur : Yvonnick Guinard - technicien milieux naturels - service hygiène publique - qualité environnementale - Grand Poitiers - 05 49 52 36 15 - yvonnick.guinard@mairie-poitiers.fr



**Réserve Naturelle
PINAIL**

L'association de gestion de la réserve naturelle nationale du Pinail (**GEREPI**) **recrute un(e) chargé(e) d'accueil et d'études en réserve naturelle (86)**. Il s'agit d'un CDD de 6 mois.

Consultez l'offre : <http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/114/226/Offre%20charge%20daccueil%20et%20detudes%20RNN%20Pinail%202014-1.pdf>

Contacts : Pascal Dubech, conservateur de la Réserve Naturelle - 05 49 02 33 47 - gerepi@free.fr

Avec le soutien de ses partenaires, le **Syndicat des sources de la Sèvre Nantaise a produit un film de 58 minutes intitulé « La Sèvre Nantaise, patrimoine d'avenir »**. Ce documentaire a été réalisé par Claude Marchais (Médiaciné). Il se compose de deux parties : une première partie sur la Sèvre Nantaise des années 1920-1930 et une seconde partie sur le contexte actuel et les missions réalisées pour que la qualité de l'eau s'améliore.

Afin de présenter le film aux habitants, le Syndicat des sources de la Sèvre Nantaise organise deux **projections du film**.

- Jeudi 27 février - 20h30 - Cinéma de Cerizay

- Jeudi 6 mars - 20h30 - Cinéma de Moncoutant

http://www.sevre-nantaise.com/documents/2014-02-24_125016_Affiche_Film_Sevre_Nantaise.pdf

et <http://www.observatoire-environnement.org/OBSERVATOIRE/agenda6636-3-3-2014.html#evt6636>



Le Conseil Général de la Charente-Maritime vous informe qu'il lance l'étude d'un Schéma Départemental des Cours d'Eau.

Contacts : Mission Eau - Cellule Rivières - CG17 - 05 46 87 88 64 - mission.eau@cg17.fr